

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des médecins spécialistes

FR
219

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Ouverture de la Majoration d'Urgence MU aux médecins spécialistes

Contexte de la FR219 :

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, certains médecins spécialistes doivent pouvoir facturer, à titre dérogatoire, la majoration d'urgence (MU) lors des visites en EHPAD.

Ainsi, il est demandé d'ouvrir la facturation de la majoration d'urgence aux spécialités Gériatrie (34) et psychiatrie (17, 33 et 75).

Cette majoration doit également pouvoir être associée à la visite effectuée par un médecin psychiatre (code acte VNP).

• Synthèse :

La majoration MU est désormais compatible avec les spécialités Gériatrie (34) et psychiatrie (17, 33 et 75) et acte VNP

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

→ [Rendez-vous sur olaqin.fr](https://www.olaqin.fr)

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

→ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin